

LA MORALE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

A. POURQUOI CETTE QUESTION ?

B. LA MORALE CONDUIT-ELLE À LA POLITIQUE ? cf textes de Russell

C. POURQUOI N'EST-IL PAS SIMPLE DE DÉLIMITER LE CHAMP DE LA MORALE ? QUE SERAIT UNE MORALE MINIMALE ?

A. POURQUOI CETTE QUESTION ?

CE À QUOI CETTE QUESTION NE RENVOIE PAS DIRECTEMENT :

- la recherche d'un code moral supposé indispensable
- dénonciation de la morale comme ordre de valeurs imposé aux individus en vue de les discipliner → critique de la morale comme idéologie
- le traitement des questions d'éthique telles qu'on les traite dans les comités d'éthique.
Dvper exemples

CE QUE CETTE QUESTION PRÉSUPPOSE :

- nous nous sommes tous trouvés dans des situations où des questions morales se posent :
 - cas où on se demande si on doit dire la vérité à quelqu'un plutôt que de dissimuler ce qui pourrait provoquer sa souffrance
 - cas où le choix que l'on va faire, ou qui est déjà fait, engage le bouleversement de la vie d'autres personnes dont nous sommes responsables et/ou qui dépendent de nous
 - cas où l'on est conscient de la détresse d'autres personnes mais sans que l'on désire sacrifier une partie de notre temps/ de notre argent/ de notre vie pour leur venir en aide
- nous savons qu'il y a « du mal » dans le monde et cela nous gêne (au moins un peu) mais nous sommes d'abord préoccupés par notre bien

- il y a des personnes que nous blâmons pour leurs actes et d'autres qui suscitent notre respect
- bref nous avons un « sens moral », au moins compris :
 - *comme ce qui nous rend sensible à la souffrance des autres ou aux conséquences de nos actions sur les autres (il n'est pas nécessaire que le cercle de ces « autres » soit très large)*
 - *et comme ce qui nous rend capables de réactions émotionnelles spécifiques : indignation, sentiment d'injustice, empathie.*

POUR AUTANT

Dès lors qu'il s'agit de préciser ce que l'on entend par « moral/immoral » les choses se compliquent :

- 1. Car il semble assez évident que ce qui paraît immoral dans certaines circonstances ne l'est pas nécessairement dans d'autres (mentir à un supérieur hiérarchique sur les causes de son retard n'est pas nécessairement une faute morale)
- 2. Car on ne peut pas ignorer que ce qui nous laisse indifférent suscite chez d'autres des réactions d'indignation (et inversement) : cas du préjudice émotionnel et de l'atteinte portée aux sentiments que d'autres ont, atteinte portée à leurs croyances.
- 3. Car on ne peut pas non plus ignorer que ce qui a été considéré par une majorité à un moment comme moralement condamnable ne l'est plus nécessairement. On peut prendre ici l'exemple du suicide.

Le suicide semble être typiquement le type d'action qu'on peut déplorer éventuellement mais qu'on ne peut pas directement condamner moralement et encore moins pénaliser.

Cf pour le suicide et le droit pénal :

LE SUICIDE , sous la direction de François Quéré, PUF 1994,
article de G. LEVASSEUR

- Premièrement le suicide est un acte qui *directement et intentionnellement* ne porte atteinte qu'à l'individu qui se suicide
- Deuxièmement le suicide peut être regardé comme une manière de faire son bien, voire comme un remède
- Troisièmement le suicide peut même être regardé comme socialement utile
- cf DAVID HUME *DU SUICIDE* (rédigé vers 1750)

Un homme qui se retire de la vie ne fait aucun mal à la société. Il cesse simplement de faire le bien, ce qui est un tort de la plus faible espèce, à supposer que cela en fût un.

Toutes nos obligations à faire le bien en société semblent impliquer quelque chose de réciproque. C'est parce que je reçois les bienfaits de la société que je dois servir ses intérêts. Mais lorsque je me retire complètement de la société, puis-je être lié plus longtemps ?

Même si nous admettons que nos obligations de faire le bien sont perpétuelles, elles ont certainement des limites. *Je ne suis pas tenu de faire un faible bien pour la société si c'est au prix d'un grand mal pour moi-même.* Pourquoi donc devrais-je prolonger une existence malheureuse en raison de quelque futile avantage que le public¹ pourrait peut-être recevoir de moi ? Si, en raison de mon âge et de mes infirmités, j'ai le droit de démissionner de toute charge pour employer mon temps à lutter contre ces calamités, allégeant ainsi, autant que possible, les malheurs de ma vie future, pourquoi n'aurais-je point le droit de couper court et sans délai à ces malheurs, par une action qui n'est pas plus préjudiciable à la société ?

Mais supposez qu'il ne soit plus en mon pouvoir de servir l'intérêt du public^d ; supposez que je lui sois un fardeau ; supposez que ma vie empêche quelque personne de lui être bien plus utile. *Dans de tels cas, ma démission de l'existence sera non seulement innocente, mais aussi louable.* Or, la plupart de ceux qui ont quelque tentation d'abandonner l'existence se trouvent dans une telle situation. Ceux qui ont santé, pouvoir ou autorité possèdent généralement de meilleures raisons d'être en harmonie avec le monde.

Que le suicide soit souvent compatible avec notre intérêt et notre devoir envers *nous-mêmes*, nul ne saurait en douter, qui reconnaît que l'âge, la maladie ou l'infortune peuvent faire de la vie un fardeau et la rendre pire encore que son anéantissement. Je crois qu'aucun homme n'a jamais refusé la vie tant qu'elle valait d'être conservée. Car telle est notre horreur naturelle de la mort que de faibles motifs ne pourront jamais nous la faire accepter. Et quand bien même l'état de santé ou de fortune d'un individu pourrait sembler ne pas avoir nécessité ce remède, nous pouvons du moins être sûrs que quiconque y a eu recours sans raison apparente était manifestement affligé d'un tempérament si sombre et si dépravé qu'il devait empoisonner toute joie et le rendre aussi malheureux que s'il avait dû supporter les plus pénibles infortunes.

Si le suicide est un crime, seule la lâcheté peut nous y pousser. Si ce n'est pas un crime, ce sont la sagesse et le courage réunis qui nous incitent à mettre fin sans délai à une existence devenue

fardeau. C'est le seul moyen qu'il nous reste d'être utiles à la société, en donnant un exemple qui, s'il était imité, permettrait à chacun de conserver dans la vie son espoir de bonheur et le délivrerait efficacement des menaces du malheur¹.

Or

- non seulement le suicide a été pénalisé
- mais il peut même être regardé comme une faute morale, indépendamment de toute croyance religieuse.
- Cf EMILE DURKHEIM DU SUICIDE 1897

« Dans ces conditions, il est nécessaire que le suicide soit classé au nombre des actes immoraux ; car il nie, dans son principe essentiel, cette religion de l'humanité. L'homme qui se tue ne fait, dit-on, de tort qu'à soi-même et la société n'a pas à intervenir [..]. C'est une erreur. La société est lésée, *parce que le sentiment sur lequel reposent aujourd'hui ses maximes morales les plus respectées, et qui sert presque d'unique lien entre ses membres, est offensé, et qu'il s'énerverait si cette offense pouvait se produire en toute liberté.* Comment pourrait-il garder la moindre autorité si, quand il est violé, la conscience morale ne protestait pas ? *Du moment que la personne humaine est et doit être considérée comme une chose sacrée, dont ni l'individu ni le groupe n'ont la libre disposition, tout attentat contre elle doit être proscrit.* Peu importe que le coupable et la victime ne fassent qu'un seul et même sujet : le mal social qui résulte de l'acte ne disparaît pas, par cela seul que celui qui en est l'auteur se trouve lui-même en souffrir. Si, en soi et d'une manière générale, le fait de détruire violemment une vie d'homme nous révolte comme un sacrilège, nous ne saurions le tolérer en aucun cas.

Un sentiment collectif qui s'abandonnerait à ce point serait bientôt sans force.

Ce n'est pas à dire, toutefois, qu'il faille revenir aux peines féroces dont était frappé le suicide pendant les derniers siècles. Elles furent instituées à une époque où, sous l'influence de circonstances passagères, tout le système répressif fut renforcé avec une sévérité outrée. Mais il faut maintenir le principe, à savoir que l'homicide de soi-même doit être réprouvé. Reste à chercher par quels signes extérieurs cette réprobation doit se manifester. Des sanctions morales suffisent-elles ou en faut-il de juridiques, et lesquelles ? C'est une question d'application qui sera traitée au chapitre suivant. »

- 4. Car la référence à des droits fondamentaux ou à des valeurs universelles ne permet pas régler les questions que suscitent les situations morales :

Exemple 1 : Dire que chacun a droit au respect et que c'est ce droit qui doit régler notre conduite pose le problème de savoir ce qui doit être respecté chez les autres (leur personne, leurs convictions, leur individualité, leurs droits)

Exemple 2 : Dire que chacun a droit au respect pose le problème de savoir ce que veut dire respecter : tolérer ? Reconnaître comme légitime ? Prendre pleinement en compte dans le contexte de l'organisation politique de la société ? S'interdire par conséquent certaines actions ?

Si on croit que quelqu'un est dans l'erreur doit-on le laisser s'y enfoncer en raison de la reconnaissance de la liberté essentielle à chacun de se conduire comme il l'entend ?

Exemple 3 : Invoquer certaines valeurs comme la dignité de la personne humaine peut servir à tout et à son contraire : cf exemple du suicide.

Annexe : Texte de Russell et lien France culture

Lien nouveaux chemins de la connaissance sur Russell (France Culture) :
<http://www.franceculture.fr/emission-les-nouveaux-chemins-de-la-connaissance-bertrand-russell-l%E2%80%99oeuvre-d%E2%80%99une-vie-44-l-engagement>

Extrait 1

Il est évident, pour commencer, que toute l'idée du bien ou du mal est en relation avec le désir. Au premier abord, ce que nous désirons tous est « bon », et ce que nous redoutons tous est « mauvais ». Si nos désirs à tous concordaient, on pourrait en rester là ; mais malheureusement nos désirs s'opposent mutuellement. Si je dis : « Ce que je veux est bon », mon voisin dira : « Non, ce que je veux, moi ». La morale est une tentative (infructueuse, à mon avis) pour échapper à cette subjectivité. Dans ma dispute avec mon voisin, j'essaierai naturellement de montrer que mes désirs ont quelque qualité qui les rend plus dignes de respect que les siens. Si je veux préserver un droit de passage, je ferai appel aux habitants des environs qui ne possèdent pas de terres ; mais lui, de son côté, fera appel aux propriétaires. Je dirai : « A quoi sert la beauté de la campagne si personne ne la voit ? » Il répliquera : « Que restera-t-il de cette beauté si l'on permet aux promeneurs de semer la dévastation ? » Chacun tente d'enrôler des alliés, en montrant que ses propres désirs sont en harmonie avec les leurs. Quand c'est visiblement impossible, comme dans le cas d'un cambrioleur, l'individu est condamné par l'opinion publique, et son statut moral est celui du pécheur.

La morale est donc étroitement liée à la politique : elle est une tentative pour imposer à des individus les désirs collectifs d'un groupe ; ou, inversement, elle est une tentative faite par un individu pour que ses désirs deviennent ceux de son groupe. Ceci est possible, bien entendu, que si ses désirs ne sont pas trop visiblement contraires à l'intérêt général : le cambrioleur peut difficilement tenter de persuader les gens qu'il leur fait du bien, quoique des ploutocrates fassent des tentatives de ce genre, et réussissent même souvent. Quand l'objet de nos désirs peut bénéficier à tous, il ne paraît pas déraisonnable d'espérer que d'autres se joindront à nous ; ainsi, le philosophe qui fait grand cas de la Vérité, de la Bonté et de la Beauté est persuadé qu'il n'exprime pas seulement ses propres désirs, mais qu'il montre la voie du bonheur à toute l'humanité. Contrairement au cambrioleur, il peut croire que l'objet de ses désirs a une valeur impersonnelle.

La morale est une tentative pour donner une importance universelle, et non simplement personnelle, à certains de nos désirs. Je dis « certains » de nos désirs, parce que c'est manifestement impossible dans certains cas, comme nous l'avons vu pour le cambrioleur. L'homme qui s'enrichit à la Bourse au moyen de

renseignements secrets ne souhaite pas que les autres soient également bien informés : la Vérité (dans la mesure où il en fait cas) est pour lui une possession privée, et non le bien universel qu'elle est pour le philosophe. Il est vrai que le philosophe peut s'abaisser au niveau du spéculateur, comme quand il revendique la priorité pour une découverte. Mais ce n'est là qu'un faux pas : en sa qualité purement philosophique, il désire seulement jouir de la contemplation de la Vérité ; ce faisant, il ne gêne aucunement ceux qui désirent en faire autant. Pour tenter de donner une apparence d'importance universelle à nos désirs (ce qui est le rôle de la morale) on peut se placer à deux points de vue : celui du législateur et celui du prédicateur.

Extrait 2

Quand un homme dit : « Ceci est bon en soi » il paraît affirmer un fait, tout comme s'il disait : « Ceci est carré » ou « Ceci est sucré ». Je pense que c'est là une erreur. Je pense qu'il veut dire en réalité : « Je souhaite que tout le monde désire ceci », ou plutôt : « Puisse tout le monde désirer ceci ». Si l'on interprète ses paroles comme une affirmation, il s'agit seulement de l'affirmation de son désir personnel ; par contre, si on les interprète d'une façon plus générale, elles n'affirment rien, mais ne font qu'exprimer un désir.

Le désir lui-même est personnel, mais son objet est universel. C'est, à mon avis, ce singulier enchevêtrement du particulier et de l'universel qui a causé une telle confusion en matière de morale.

La question deviendra peut-être plus claire si nous opposons une sentence morale à une phrase qui affirme un fait. Si je dis : « Tous les Chinois sont bouddhistes », on peut me confondre en exhibant un Chinois chrétien ou musulman. Si je dis : « Je crois que tous les Chinois sont bouddhistes », on ne peut pas me confondre par des preuves venues de Chine, mais seulement, par la preuve que je ne crois pas ce que je dis : car ce que j'affirme ne concerne que mon propre état d'esprit. Si maintenant un philosophe dit : « La beauté est un bien », je peux interpréter sa phrase comme signifiant : « Puisse tout le monde aimer ce qui est beau » (ce qui correspond à « Tous les Chinois sont bouddhistes »), ou « Je souhaite que tout le monde aime ce qui est beau » (ce qui correspond à « Je crois que tous les Chinois sont bouddhistes »). La première phrase n'affirme rien, mais exprime un souhait ; étant donné qu'elle n'affirme rien, il est logiquement impossible qu'il existe des preuves pour ou contre, ou qu'elle soit vraie ou fausse. La deuxième phrase, au lieu d'être simplement optative, affirme un fait, mais ce fait concerne l'état d'esprit du philosophe, et on ne peut réfuter cette affirmation qu'en démontrant qu'il n'éprouve pas le désir qu'il prétend éprouver. Cette deuxième phrase n'est pas du ressort de la morale, mais de la psychologie ou de la biographie. La première phrase, qui est bien du ressort de la morale, exprime le désir de quelque chose, mais n'affirme rien.

Si l'analyse ci-dessus est correcte, la morale ne contient aucune affirmation, vraie ou fausse, mais se compose de désirs d'un certain genre, à savoir de ceux qui ont trait aux désirs de l'humanité en général — et des dieux, des anges et des démons s'ils existent. La science peut examiner les causes des désirs, et les moyens de les réaliser, mais elle ne peut contenir aucune sentence morale proprement dite, parce qu'elle s'occupe de ce qui est vrai ou faux.

La théorie que je viens de présenter est une des formes de la doctrine dite de la « subjectivité » des valeurs. Cette doctrine consiste à soutenir que, si deux personnes sont en désaccord sur une question de valeur, ce désaccord ne porte sur aucune espèce de vérité, mais n'est qu'une différence de goûts.

Extrait 3

L'obligation morale, si elle doit influencer sur la conduite, doit consister non seulement en une croyance, mais aussi en un désir. [...] Mais, si nous analysons le désir d'être « bon », il se ramène généralement à un désir d'être approuvé, ou d'agir de manière à provoquer certaines conséquences générales que nous désirons. Nous avons des désirs qui ne sont pas purement personnels ; si nous n'en avons pas, aucun degré d'instruction morale n'influerait sur notre conduite, sauf par la crainte d'être désapprouvés. Le genre de vie que la plupart d'entre nous admirent est une vie guidée par de grands désirs impersonnels ; or ces désirs peuvent sans doute être encouragés par l'exemple, l'éducation et le savoir, mais ils peuvent difficilement être créés par une simple croyance abstraite à leur « bonté », ou découragés par une analyse de ce qu'on entend par le mot « bon ».

Quand nous envisageons la race humaine, nous pouvons souhaiter qu'elle soit heureuse, ou saine, ou intelligente, ou guerrière, et ainsi de suite. L'un quelconque de ces désirs, s'il est puissant, créera sa propre morale ; mais, si nous n'avons pas de tels désirs d'ordre général, notre conduite, quelle que soit notre morale, ne servira à des fins sociales que dans la mesure où notre intérêt personnel et l'intérêt de la société seront en harmonie. C'est le rôle des institutions sages de créer une telle harmonie, dans toute la mesure du possible ; pour le reste, quelle que soit notre définition théorique de la valeur, nous sommes obligés de nous reposer sur l'existence de désirs impersonnels. Si vous rencontrez un homme avec qui

vous êtes en désaccord moral fondamental (par exemple, si vous pensez que tous les hommes sont égaux, alors qu'il n'accorde d'importance qu'à une seule classe), vous ne serez pas mieux armé pour la discussion si vous croyez aux valeurs objectives que si vous n'y croyez pas. Dans les deux cas, vous ne pouvez influencer sur sa conduite qu'en influant sur ses désirs : si vous y réussissez, sa morale changera ; sinon, non.